

Retraites : l'alternative existe

Jean-Marie Harribey

28 août 2013

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2013/08/28/retraites-l-alternative-existe>

Le Premier Ministre a tranché en faveur d'une réforme des retraites qui va plus vite (ce sera exécuté en quelques jours), plus loin (la durée de cotisation augmentera encore) et plus fort (au nom de la justice) que celle de ses prédécesseurs. C'est la Blitzkrieg contre les retraites. Tous les acteurs sont abasourdis. Le Medef fait semblant d'être mécontent, c'est dire ! Et les syndicats risquent d'avaler globalement la couleuvre. On va donc crier une fois de plus dans le désert : pourtant, l'alternative existe en ce qui concerne le financement, la conception du travail et ses finalités.

D'où vient le péril ?

Nous l'avons déjà dit ici, mais répétons-le : l'aggravation des déficits des caisses de retraite (20 milliards d'euros prévus en 2020) ne sont pas dus à l'évolution démographique mais à la crise et au chômage. C'est confirmé par le rapport Moreau publié en juin dernier : « La durée et l'ampleur de la crise depuis 2008 affectent fortement le système des retraites et rendent plus exigeantes les conditions du retour à l'équilibre. À long terme, les effets directs de la crise économique sur les ressources du système de retraite ne seront pas atténués mais la crise, en pesant négativement sur les pensions futures des générations touchées, aura pour conséquence de ralentir l'effet de noria sur la croissance de la pension moyenne des retraités, tant que toutes les générations touchées par la crise ne seront pas parties à la retraite. »¹

L'objectif assigné à la nouvelle contre-réforme est donc clair, et c'est d'ailleurs reconnu : il s'agit de « la nécessité pour les régimes de retraites de s'inscrire dans la trajectoire des finances publiques retenues par les pouvoirs publics et de concourir au redressement des comptes publics et à la crédibilité internationale de la France »².

Le péril vient donc de la poursuite de politiques d'austérité qui aggravent la récession et de l'accomplissement des « réformes structurelles » réclamées à cor et à cri par la Commission européenne, le patronat et tous les lobbies de l'assurance.

Les contre-réformes précédentes entérinées

Presque toutes les dispositions prises en 1993, 2003 et 2010 sont tenues pour acquises : sous-indexation des pensions par rapport aux salaires, calcul des pensions sur la base des 25 meilleures années au lieu des 10 pour les salariés du privé, et, par dessus tout, allongement indéfini de la durée de cotisation.

Tout cela au nom de l'allongement de l'espérance de vie qui condamnerait l'humanité à travailler toujours plus longtemps : tout gain d'espérance de vie serait partagé entre 2/3 au travail et 1/3 à la retraite. Les générations de 1955 et 1956 doivent déjà cotiser 41,5 ans et celle de 1957 devra cotiser 41,75 ans, en application de la loi de 2010. La réforme Ayrault prolongera cette tendance au-delà de 2020 pour atteindre 43 ans en 2035, en dépit d'un chômage croissant qui touche jeunes et vieux, et en dépit d'une baisse des pensions à cause de

¹ Rapport de Yannick Moreau, « Nos retraites demain : équilibre financier et justice », 14 juin 2013, p. 46, <http://www.gouvernement.fr/presse/rapport-nos-retraites-demain-equilibre-financier-et-justice>.

² Rapport Moreau, *op. cit.*, p. 82.

la difficulté d'obtenir une retraite à taux plein. Le calendrier sera le suivant : 42 ans en 2023, 42,25 ans en 2026, 42,5 ans en 2029, 42,75 ans en 2032, et 43 ans en 2035 pour la génération de 1973. « *Entre 2020 et 2035, nous poursuivrons l'augmentation de la durée de cotisation, au rythme d'un trimestre tous les trois ans* », a déclaré le Premier Ministre.

Or l'espérance de vie en bonne santé, c'est-à-dire sans incapacité, est en train de diminuer. Elle est passée entre 2008 et 2010 de 62,7 ans à 61,9 ans pour les hommes et de 64,6 ans à 63,5 ans pour les femmes. Cette évolution n'est-elle pas due à l'aggravation générale des conditions de travail constatée par toutes les enquêtes de terrain ? La prochaine étape sera-t-elle de voir l'espérance de vie diminuer, comme c'est le cas aux Etats-Unis ?

L'idée de travailler toujours plus va l'encontre de toute l'histoire humaine, qui a consisté à accompagner le progrès social par la réduction du temps de travail, au fur et à mesure que la productivité du travail le permettait et que les luttes sociales arrachaient à un patronat toujours récalcitrant des améliorations des conditions de travail et de vie.

Les tabous du financement

Le gouvernement a choisi de relever légèrement les cotisations plutôt que d'augmenter la CSG. Les cotisations salariales et les cotisations patronales seront augmentées de 0,15 point en 2014, puis de 0,05 point pour les trois années suivantes. En 2017, la hausse atteindra 0,3 point pour chacune, et cela dans tous les régimes de retraite.

Ce choix est révélateur de l'ensemble de la philosophie derrière laquelle se range le gouvernement. Il entérine le mode de répartition que le capitalisme néolibéral a imposé depuis plus de trois décennies : tous les acquis sociaux doivent être réduits au nom de la compétitivité et de la rentabilité, en même temps que les salaires directs ne doivent plus progresser au rythme de la productivité.

Rappelons l'essentiel³ : un déplacement de la valeur ajoutée en faveur du capital est intervenu au cours des trente dernières années. La part de la masse salariale a perdu 5 points de valeur ajoutée par rapport à la situation d'avant le néolibéralisme, tandis que celle du capital a grossi d'autant : à titre illustratif, la proportion de la valeur ajoutée dans les sociétés non financières distribuée aux actionnaires est passée de 5 % à plus de 9 %. Comme ces sociétés non financières représentent environ 55 % du PIB total, la manne annuelle *supplémentaire* dont bénéficient les propriétaires du capital est de l'ordre d'une cinquantaine de milliards d'euros par an. Ce fait peut être mis aussi en évidence par le fait que le montant des dividendes représentait l'équivalent de 7 % de la masse salariale en 1960, moins de 4 % à la fin des années 1970 et 13 % en 2010.⁴

Mais un deuxième fait vient renforcer cette tendance. Une étude récente réalisée par des chercheurs du CLERSE de l'Université de Lille 1 a chiffré le « surcoût du capital » pour la collectivité.⁵ Au-delà du coût « normal » du capital investi en équipements (mesuré par l'amortissement et l'investissement, ce que la comptabilité nationale appelle la formation brute de capital fixe) et de la compensation du risque constitué par l'investissement, sont versées aux rentiers des sommes exorbitantes caractéristiques du capitalisme financier. L'étude évalue ces rentes autour d'une centaine de milliards par an, essentiellement sous

³ Les trois alinéas suivants sont tirés du livre qui paraît ces jours-ci : Attac et Fondation Copernic (Jean-Marie Harribey et Christiane Marty, coord.), *Retraites : l'alternative cachée*, Paris Syllepse, 2013. Voir aussi l'article de Christiane Marty, « La double peine des femmes », *Le Monde diplomatique*, septembre 2013.

⁴ Michel Husson, « Valeur ajoutée », dans Nicoles Postel, Richard Sobel (dir.), avec la collaboration de Frédéric Chavy, *Dictionnaire critique de la RSE*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2013, p. 478-483.

⁵ Laurent Cordonnier, Thomas Dallery, Vincent Duwicquet, Jordan Melmiès, Franck Vandeveldel, « Le coût du capital et son surcoût, Sens de la notion, mesure et évolution, conséquences économiques », CLERSE, Université de Lille 1, 2013. Pour un résumé de l'étude, voir Laurent Cordonnier, « Coût du capital, la question qui change tout », *Le Monde diplomatique*, juillet 2013.

forme de dividendes et d'intérêts : exactement 94,7 milliards pour l'année 2011⁶. Le surcoût du capital constitué par ces rentes indues représente 50 à 70 % au-delà du coût « normal » dû aux équipements productifs, selon les auteurs de cette étude.

Retenons cet ordre de grandeur : une centaine de milliards d'euros, c'est-à-dire 5 % du PIB actuel, sont distribués sous forme de rentes totalement inutiles à la société, et même nuisibles puisque ces revenus sont en grande partie immédiatement recyclés dans les circuits financiers, renforçant le risque d'instabilité, de spéculation et, au final, de crise. À titre d'indications complémentaires, les ménages – surtout les plus aisés – ont reçu 127,7 milliards de revenus nets de la propriété en 2011⁷.

La branche de l'alternative opposée à la réforme Ayrault consisterait donc à placer le curseur de la répartition des revenus dans l'autre sens, par le biais d'une hausse des cotisations véritablement à la hauteur des besoins sociaux. Pour éviter le sempiternel lamento sur le « coût du travail », il s'agirait d'élargir l'assiette des cotisations sociales en y incluant les dividendes, qui cotisant ou pas, seraient de toute façon distribués. Autrement dit, il s'agirait de réduire le coût du capital imposé à la société.

Précisons que cet élargissement de l'assiette des cotisations sociales n'a rien à voir avec une fiscalisation du financement des retraites, ni avec une réforme fiscale, par ailleurs indispensable. Insistons aussi sur le choix des mots : soumettre les dividendes à cotisation et non pas créer une « contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises »⁸ ou une « taxation des revenus financiers », qui risquerait de provoquer la confusion avec d'autres formes de prélèvements, comme l'impôt sur les revenus du capital ou du patrimoine, voire sur les plus-values boursières ou les transactions financières.

Cette proposition s'écarte aussi de celle qui est avancée par la CGT de modulation des cotisations en fonction de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises. D'une part, l'élargissement de l'assiette résout la question des structures capitalistiques différentes entre les entreprises de main-d'œuvre ou non. D'autre part, l'expérience de la modulation des taux a déjà apporté la preuve de son inefficacité dans la lutte contre le chômage par le biais des exonérations de cotisations en dessous de 1,6 fois le SMIC.

Enfin, l'inclusion des dividendes dans l'assiette des cotisations sociales permettrait d'atténuer le caractère contributif du système de retraite, c'est-à-dire le lien entre les cotisations versées par chaque salarié et sa future pension. Ainsi, le caractère de socialisation serait renforcé.

La place du travail

La question de la retraite est inséparable de celle de la place du travail dans la société et des finalités qui sont assignées à celui-ci. D'une part, parce qu'il devient urgent que la pénibilité soit réellement prise en compte pour l'attribution de droits ; de ce point de vue, on ne dispose d'aucune certitude concernant les critères qui seront retenus par la réforme Ayrault. D'autre part, parce que la crise capitaliste mondiale étant à la fois d'origine sociale et écologique, le financement de la protection sociale ne peut être placée sous le signe d'une croissance économique forte. La nécessité d'un choc de répartition est de ce fait accrue. C'est le sens de la socialisation permise par la cotisation.

À cet égard, je reviens sur une discussion née au sujet de la proposition imaginée par Bernard Friot par analogie avec la cotisation sociale : ce qu'il appelle la « cotisation économique ». Avant toute chose, je précise que je ne mets pas une seconde en doute la force

⁶ Rapport CLERSE, p. 112.

⁷ INSEE, Tableau économique d'ensemble 2011.

⁸ Pierre-Yves Chanu, « La retraite par répartition : des retraites solidaires pour le XXI^e siècle », dans *Nos retraites : par répartition ou capitalisation ?*, Contradicteurs : Pierre-Yves Chanu (CGT) et Philippe François (Fondation IFRAP), médiateur : Anne Reimat, Paris, Le Muscadier, p. 62.

de son engagement en faveur d'un dépassement du capitalisme. La discussion porte sur le statut de la force de travail et sur le concept de travail productif, discussion dont j'ai donné une synthèse dans mon récent livre *La richesse, la valeur et l'inestimable*. Je pense que Bernard Friot se trompe en croyant que « les retraités, les parents et les chômeurs produisent »⁹ ce qu'ils reçoivent sous formes de pensions ou allocations, alors qu'il s'agit de transferts provenant de ceux qu'on appelle actifs.¹⁰

Bernard Friot propose de concevoir une cotisation économique sur le modèle de la cotisation sociale afin de financer l'investissement dans l'économie. Le problème est qu'un investissement net à l'échelle macroéconomique ne peut être financé sur la base de l'épargne préalable. La cotisation sociale est un prélèvement sur la valeur ajoutée de la période. L'investissement net implique, lui, une création monétaire anticipant l'avenir.

Au-delà de la question du financement des retraites sur laquelle butent toute « réforme » des retraites ainsi que toute mobilisation sociale à son sujet, il serait temps d'engager une réflexion sur les finalités du travail et de l'activité économique. En effet, comme le concluent dans leur livre Attac et la Fondation Copernic : « Qualité du travail et qualité de la production vont de pair pour bâtir un mode de développement soutenable. Travailler moins, travailler autrement, et vivre mieux, pendant la vie active et pendant la retraite, tel est le condensé des batailles sur les retraites ».

Un nouvel échec face aux dogmes néolibéraux serait dramatique pour la retraite par répartition. Car les loups de la finance sont aux aguets. Avec n'importe quel argument aux lèvres ou sous la plume. Qu'on en juge : « Avec ses dix mille milliards d'euros (10 000 000 000 000) d'engagements (de promesses de paiement aux actuels et futurs retraités), les caisses de retraite par répartition sont en situation de quasi-monopole dans le paysage français des retraites », écrit un partisan de la capitalisation.¹¹ Question : 10 000 milliards d'engagements jusqu'à quand ? En divisant par le total des pensions annuelles actuelles, cela représente environ 35 ans. Mais pourquoi compter aussi mesquinement puisque le système a vocation à ne pas avoir de limite dans le temps : 50 ans, 100 ans, ça ferait plus encore !!! C'est tellement absurde que, au-delà de la cupidité des fonds vautours pour s'approprier la protection sociale, on voit là l'indicible bêtise des idéologues libéraux, prétendument économistes : la retraite est payée par les revenus engendrés par la production courante et en faire le cumul sur 20, 30, 100 ans ou plus n'a strictement aucun sens. Aucun sens sinon de développer un climat anxigène pour faire le lit de la capitalisation que Pierre Gattaz psalmodie : « Pour un système des retraites sans dogme, introduisons une dose de capitalisation »¹².

⁹ Bernard Friot le redit encore dans « Le salariat, c'est la classe révolutionnaire en train de se construire », *L'Humanité*, 14 août 2013.

¹⁰ Débattant avec lui depuis une quinzaine d'années sur ces sujets, étant totalement isolé pour discuter ses thèses, je viens d'être rejoint par Alain Bihr d'un côté (« Universaliser le salaire ou abolir le salariat ?, À propos de *L'enjeu du salaire* de Bernard Friot » *À l'encontre*, 13 juin 2013, <http://alencontre.org/debats/universaliser-le-salaire-ou-supprimer-le-salariat-a-propos-de-lenjeu-du-salaire-de-bernard-friot.html>), et Jean Gadrey de l'autre (« Retraites : les curieuses thèses de Bernard Friot (1) », « Les thèses de B. Friot (2) : les pensions comme salaires associés au travail des retraités ». Les remarques critiques du premier rejoignent les miennes. Celles du second aussi, sans pour autant les situer à la racine du problème : la théorie de la valeur, avec laquelle Jean Gadrey se dit fâché. Mais ses retrouvailles avec elle ne sont peut-être pas éloignées... Les retraites sont une école d'économie politique et de critique de celle-ci !!!...)

¹¹ Philippe François, « La retraite par capitalisation : une nécessité pour les individus et pour la collectivité », dans *Nos retraites : par répartition ou capitalisation ?*, Contradicteurs : Pierre-Yves Chanu (CGT) et Philippe François (Fondation IFRAP), médiateur : Anne Reimat, Paris, Le Muscadier, p. 72. C'est la première phrase de 41 pages d'âneries.

¹² *Le Monde*, 22 août 2013.